

### Le relèvement des tarifs douaniers américains sur les importations chinoises aurait des effets inflationnistes modérés

#### Plusieurs vagues de hausses

L'administration américaine a annoncé plusieurs vagues de hausse des droits de douane sur les importations en provenance de Chine.

Le 6 juillet 2018, une première vague a concerné des produits chinois pour une valeur totale annuelle de 34 milliards de dollars ; les droits de douane sur ces produits ont augmenté de 25 points de pourcentage.

Le 7 août, une deuxième augmentation (+25 points) de droits de douane a concerné 16 milliards de dollars supplémentaires.

Le 18 septembre, une troisième vague a concerné 200 milliards de dollars supplémentaires d'importations en provenance de Chine, touchées par un surcroît de taxes de 10 points à partir du 24 septembre. Ces droits pourraient être relevés de 15 points supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 en l'absence d'accord entre les deux pays d'ici là, à l'issue d'une trêve de 90 jours décidée début décembre. Les États-Unis menacent également d'augmenter des droits de douane sur 267 milliards de dollars d'importations chinoises.

La Chine a répliqué par des droits de douane réciproques en rétorsion. Le calibrage de ces représailles répond en partie à des considérations politiques, en ciblant particulièrement les États américains ayant voté en faveur du Président Donald Trump, par exemple les États producteurs de soja.

#### Les produits concernés

Après plusieurs semaines d'audition et de consultations des groupes d'intérêt, le Bureau du Représentant américain au commerce a publié le 18 septembre la liste des produits chinois concernés. Les droits de douane sont entrés en vigueur le 24 septembre 2018. L'éventail des produits touchés est extrêmement large et concerne l'alimentation, les produits manufacturés, la chimie, l'agroalimentaire, l'énergie, certains matériels de transports (locomotives), l'électronique... L'ensemble de l'ameublement (soit environ 28 milliards de dollars) est par exemple concerné. Néanmoins, certains produits en sont exemptés, comme les produits Apple (montres connectées, matériels Bluetooth) ainsi que certains produits chimiques utilisés dans l'agriculture et l'industrie manufacturière.

#### Quel impact sur les prix des biens consommés aux USA ?

Toutes choses égales par ailleurs, et en considérant que les échanges extérieurs entre les pays sont peu modifiés à court terme, ces mesures américaines accroîtraient le

déflateur de la consommation (indice PCE, suivi par la Fed) de 0,1 point de pourcentage (voir *Méthodologie* ci-dessous). Si les droits de douane annoncés lors de la troisième vague augmentent jusqu'à un surcroît de 25 points, le déflateur américain de la consommation augmenterait alors de 0,1 point de pourcentage supplémentaire.

Selon les prévisions, ce déflateur augmenterait de 0,4 % au quatrième comme au troisième trimestre 2018 en variation trimestrielle, puis ralentirait à +0,1 % début 2019 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. Le déflateur de la consommation augmenterait ensuite de 0,4 % au printemps. En glissement annuel, il augmenterait de 1,9 % au quatrième trimestre, de 1,4 % début 2019 et 1,3 % au printemps.

De façon plus globale, en considérant les possibilités d'adaptation des comportements des acteurs économiques, les effets de ce durcissement des tarifs douaniers sont théoriquement ambigus. Les droits de douane devraient renchérir les importations américaines en provenance de Chine et donc augmenter les prix des biens consommés aux États-Unis. De plus, le prix des biens et services produits aux États-Unis utilisant des consommations intermédiaires importées de Chine et soumises aux droits de douane serait également susceptible d'augmenter.

Toutefois, ces droits de douane pourraient également faire baisser la demande de produits chinois, diminuant les entrées de devises et les achats de yuan et entraînant une dépréciation du yuan. L'incertitude économique sur la situation chinoise pourrait accentuer cette dépréciation, de même que l'éventuelle spéculation des marchés financiers contre la devise chinoise. Ce facteur, ajouté à la baisse du yuan depuis le printemps, pourrait atténuer la hausse des prix pour les Américains.

Par ailleurs, les entreprises pourraient tenter de diversifier leurs sources d'approvisionnement et d'utiliser la diversité de leurs chaînes de valeur pour contenir leurs prix de production. Elles pourraient également choisir de répercuter une partie seulement de ces droits de douane sur les prix à la consommation. Certaines entreprises pourraient en outre être incapables de répercuter la hausse des prix, en raison de contrats, de la concurrence, de choix commerciaux, etc. La concurrence ou la rigidité des prix pourraient ainsi diminuer les effets sur l'inflation. ■

## Méthodologie

Pour déterminer le contenu de la consommation des ménages américains en importations chinoises, on mobilise le tableau international entrées-sorties (TIES) d'Eurostat (en anglais World Input-Output Database, WIOD) de 2014, dernière année disponible.

Ce tableau est une matrice carrée à 2464 lignes, correspondant à 44 pays et 56 produits. Les lignes décrivent les utilisations possibles d'une paire produit x pays, c'est-à-dire d'un produit donné fabriqué dans un pays donné : par exemple une voiture fabriquée en France, un téléphone fabriqué en Chine, etc. Les colonnes correspondent aux emplois : ainsi la cellule  $(i, j)$ , où  $i$  correspond au numéro de la ligne et  $j$  à celui de la colonne, désigne la valeur du croisement pays x produit  $i$  utilisé comme consommation intermédiaire dans la production du croisement produit x pays  $j$ .

Afin d'estimer un ordre de grandeur de l'impact potentiel du relèvement des droits de douane sur l'inflation américaine, ce tableau est tout d'abord inversé pour déterminer le contenu de la consommation des ménages américains en importations chinoises : les ménages consomment des produits importés de Chine, mais les entreprises utilisent également des consommations intermédiaires importées dans leur chaîne de production, avant de revendre finalement le produit ou le service au consommateur. Cette inversion permet donc de capter des effets de « second tour ».

Pour ce faire, on construit tout d'abord la matrice de coefficients techniques  $A$ , en divisant chaque cellule  $(i, j)$  par la valeur de la production du couple pays x produit  $j$  :

$$A_{i,j} = \frac{TIES_{i,j}}{Prod_j}$$

où  $TIES_{i,j}$  désigne la cellule  $(i, j)$  du TIES.  $A_{i,j}$  désigne donc la part en consommation intermédiaire provenant du couple (produit x pays)  $i$  dans la production du couple (produit x pays)  $j$ . Or ce couple produit x pays, utilisé comme consommation intermédiaire, utilise lui-même des consommations intermédiaires, et ainsi de suite. Pour produire, un couple (produit x pays) donné peut utiliser tous les autres couples (produit x pays), qui eux-mêmes peuvent utiliser tous les autres couples (produit x pays). Nous avons ainsi une série géométrique :

$$Y_x = Y_0 \sum_{i=0}^{+\infty} A^i$$

où  $Y_x$  représente la production totale utilisée pour produire celle du couple (pays x produit)  $x$  et  $Y_0$  la production de ce couple, d'où  $Y_x = Y_0 (I-A)^{-1}$ ,  $(I-A)$  étant appelée la matrice de Leontief.

Le calcul du contenu de la consommation des ménages américains en importations chinoises suppose de multiplier le vecteur de valeur ajoutée, dont chaque terme correspond à la valeur ajoutée d'un couple (pays x produit) (donc donné par 1 moins la somme de la colonne correspondante) par l'inverse de la matrice de Leontief, et par le vecteur de demande finale.

Ce contenu s'élevait à 1,7 % en 2014 : pour satisfaire 100 dollars de consommation américaine, la valeur ajoutée chinoise était de 1,7 dollar. Les importations américaines en provenance de Chine s'élevaient à 333 milliards de dollars en 2014, et totalisaient 505 milliards de dollars en 2017.

La moyenne des droits de douane sur l'ensemble des importations chinoises conduit alors à l'incidence sur l'inflation de 0,1 point de pourcentage, calculée comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Surtaxes} &= (50/505 * 0,25 + 200/505 * 0,10) = 0,064 \\ \text{Inflation douanière} &= 0,017 * \text{Surtaxes} \end{aligned}$$

Il convient de noter que l'on utilise ici le TIES de 2014. Or, ce tableau a pu évoluer depuis. De même, il pourrait évoluer avec le relèvement des droits de douane, certaines entreprises décidant de rapatrier la production chinoise aux États-Unis, ou de la délocaliser ailleurs en Asie (Vietnam, Thaïlande, Malaisie). Le relèvement des barrières douanières vise précisément à modifier cette chaîne de valeur, en incitant les entreprises à produire aux États-Unis et à préserver la propriété intellectuelle américaine.

On considère ici de purs effets comptables, en supposant en particulier une structure de consommation et des comportements inchangés : les consommateurs ne se détourneraient pas vers d'autres produits, et les entreprises répercuteraient intégralement la hausse de leurs coûts de production sur le prix final, en préservant ainsi leurs marges.

De plus, les effets sont estimés à taux de change constants ; or le yuan s'est fortement déprécié depuis la mise en place des sanctions. Le délai de répercussion de ces effets est aussi incertain, pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois.

Enfin, le contenu en importations chinoises est plus élevé pour l'investissement des entreprises : ce dernier pourrait donc davantage souffrir des effets des droits de douane, avec des effets possibles sur la productivité et la croissance potentielle des États-Unis. ■